



CE QUE LES SERVICES D'ASSISTANCE AUX JEUNES (JUGENDÄMTER) APPORTENT

Questions et réponses



ermöglicht durch:



Bundesministerium
für Familie, Senioren, Frauen
und Jugend

DAS JUGENDAMT.
L'assistance lors que besoin est

DAS JUGENDAMT.

L'assistance lorsque besoin est



Chère lectrice, cher lecteur,

- Pour aider les enfants à réussir, il faut veiller à ce qu'ils puissent développer leurs capacités et leurs talents et veiller sur leur croissance et leur santé,
- Soutenir les jeunes pour qu'ils puissent faire le chemin qu'ils ont choisi, en toute confiance et en toute indépendance,
- Accompagner et conseiller les familles pour réussir la vie familiale,
- Rendre l'environnement familial et convivial.

Afin d'atteindre ces objectifs, c'est un personnel engagé qui tous les jours travaille en Allemagne dans les 600 Services d'assistance aux jeunes (Jugendamt). Ils contribuent ainsi de manière significative à la réussite et à l'avenir de notre société.

Les service de la protection de la jeunesse présente beaucoup d'aspects. Quels sont les services et les offres que peuvent demander les habitants aux Services d'assistance aux jeunes, ceci est exposé ci-après dans la présente publication. Si vous avez des questions ou souhaitez quelque chose de particulier, il ne faut pas hésiter à vous adresser au Service d'assistance aux jeunes local.

Que fait le Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) ?

Le Service d'assistance aux jeunes soutient les parents et les personnes en charge de l'enfant ou du jeune dans son éducation, ses soins et sa formation. Il se concentre sur des aides préventives aux familles pour créer des conditions de vie positive. L'offre de services va de l'organisation d'une garde d'enfants de haute qualité, de l'orientation de l'enfant et de la protection de son bien-être à la mise en place d'activités et de services pour les jeunes et la création d'un environnement agréable pour les enfants et les familles. Tout le monde peut s'adresser au Service d'assistance aux jeunes en particulier les enfants et les jeunes lorsqu'ils ont des problèmes ou se trouvent en situation d'urgence.

Comment est organisé le Service d'assistance aux jeunes ?

Le Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) a des antennes dans chaque département et dans les principales villes. Dans certains endroits, il porte d'autres noms, tels que la „Maison des Jeunes (Fachbereich Jugend)“ ou la „Maison de la Famille (Fachbereich Familie)“. La structure et les missions des Services municipaux et départementaux d'assistance aux jeunes (Kreis- oder Stadtjugendämter) de la ville sont régies

à l'échelle nationale par la loi sur la protection des enfants et de la jeunesse (SGB VIII). Le Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) se compose de deux départements, le Comité d'aide à la jeunesse (Jugendhilfeausschuss) et de l'Administration (Verwaltung).



Le Comité d'aide à l'enfance

A pour mission de répondre aux problèmes des enfants, des jeunes et de leur famille, d'apporter des suggestions et propositions dans la poursuite du développement de l'institution et de promouvoir les offres de protection de la jeunesse au plan local. Il est composé de membres du conseil départemental (Kreistag) et du conseil municipal (Stadtrat), par des citoyens et citoyennes expérimenté(e)s dans l'aide à l'enfance et des personnes représentant des associations ou institutions reconnues dans ce domaine.

La direction

Elle met en œuvre les décisions du Comité de l'aide à l'enfance et exerce les fonctions décrites dans les pages suivantes. Elle propose ou procure une assistance d'après la loi sur l'aide aux enfants et à la jeunesse (SGB VIII). En premier lieu, œuvrent ici principalement des éducateurs ou éducatrices sociaux, des travailleurs sociaux hommes et femmes aussi bien que du personnel administratif. Les directrices et directeurs des Services d'assistance aux jeunes (Jugendamt) sont des spécialistes dans leur domaine avec de nombreuses années d'expérience professionnelle.

Comment le Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) intervient-il dans le domaine de la protection des enfants, des jeunes et des familles?

Le Service d'assistance aux jeunes offre aux familles, aux enfants et aux jeunes un soutien adapté. Plus précisément, ce sont :

Des soutiens précoces

Pour un bon départ dans la vie de famille, le personnel du Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) informe les jeunes familles sur les mesures de protection et les services de conseils de l'aide à l'enfance pour qu'elles sachent dès le début vers qui elles peuvent se tourner en cas de besoin. Le Service d'assistance aux jeunes est également en relation avec les sages-femmes et infirmières pédiatriques. Ainsi, il peut être offert un soutien adéquat à un stade précoce, lorsque les jeunes parents pourraient se sentir submergés seuls avec l'enfant. Le stress familial peut être détecté tôt et les familles reçoivent le soutien dont elles ont besoin. De cette façon, le Service d'assistance aux jeunes contribue à protéger le bien-être des enfants dès le départ.



Mode de garde des enfants

Pour que les plus petits soient bien soignés, le Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) se tient aux côtés des parents. Il conseille quand il s'agit des soins et se charge de trouver des places de garde d'enfants, en crèche ou des assistantes maternelles. Si vous cherchez une place pour votre enfant près de votre domicile, adressez-vous au bureau local du Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt).



Les enfants ne sont pas les seuls à réclamer soins et bien-être, les plus jeunes eux-aussi sont demandeurs. Vous avez besoin d'éclaircissements pour vous adapter et gérer la transition vers l'école avec succès. C'est pourquoi, le Service d'assistance aux jeunes se soucie des standards de qualité dans le domaine de la garde des enfants. Le développement précoce de l'enfant et l'apprentissage de la langue jouent un rôle de plus en plus important.

Aires de jeux, salle de jeux

Plus d'espace pour les enfants ! Afin que les communes et les villes soient également attrayantes pour les enfants et les jeunes, le Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) a été associé à la planification des activités. Les enfants et les jeunes sont impliqués autant que possible dans leur planification et leur réalisation.

Animations socio-éducatives

Promouvoir la confiance en soi, l'indépendance et le partage stimulent l'insertion dans la société, ce que sont les objectifs essentiels de l'animation socio-éducative. Le Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) organise ou anime des activités de loisirs pour les jeunes, des activités culturelles et des formations extra-scolaires. Dans les maisons des jeunes et de la culture les jeunes peuvent développer leurs talents, essayer de nouvelles choses et clarifier des questions personnelles avec des interlocuteurs qualifiés.

Action sociale en faveur des jeunes

Tous les débuts sont difficiles - c'est pourquoi les animateurs et animatrices coachent les jeunes pour compenser des désavantages sociaux dans la transition de l'école au travail. En plus d'un parrainage pour ceux et celles qui entrent sur le marché du travail, le cas échéant, des mesures éducatives et sociales sont mises en place en matière de travail et d'emploi. De cette manière, le décrochage scolaire est évité et des structures pour l'entrée en formation professionnelle ont été créées.



Protection de l'enfance

Les jeunes sont exposés à de nombreux dangers, qu'ils ne peuvent pas évaluer correctement eux-mêmes. Le champ d'activités du Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) s'étend également à un travail de protection, de consultation sur la consommation d'alcool et d'autres drogues et de protection de la jeunesse vis-à-vis des médias, portant également sur les risques des jeux informatiques et d'Internet. Le Service d'assistance aux jeunes œuvre pour la prévention et met à disposition une ligne téléphonique d'urgence pour les enfants et les adolescents.



Aide pour les jeunes dans le cas de procédures pénales

Si vos enfants et vos jeunes devenaient délinquants, sachez que le Service d'Assistance aux jeunes est à vos côtés dans le cas d'une procédure pénale. Ces services occupent une fonction intermédiaire entre le tribunal pour enfants (Jugendgericht) et le ou les jeunes en question. Cela rend service aux deux parties. L'aide sociale à l'enfance (Jugendhilfe) dans le cas d'une procédure pénale s'efforce de mettre en place une médiation entre le délinquant et sa victime et engage le cas échéant des mesures socio-éducatives pour que les jeunes ne récidivent pas.

Les services sociaux du département

Parfois, les parents n'ont besoin que d'une oreille attentive lorsqu'ils éprouvent des préoccupations et des problèmes avec les enfants. Parfois, la situation familiale devient si préoccupante qu'ils n'arrivent plus à se débrouiller seuls. Dans ces situations, les familles, les enfants et les jeunes peuvent contacter les services sociaux du département, qui pour certains Services d'assistance aux jeunes s'appellent également Services Sociaux du Département (Allgemeiner Sozialer Dienst) ou le Centre Communal d'Actions Sociales C.C.A.S. (Kommunaler Sozialer Dienst). Dans les situations conflictuelles, des spécialistes donnent des conseils professionnels aussi bien sur des questions liées à l'éducation que sur des conflits liés au droit de la famille. Elle informe sur une aide appropriée en matière d'assistance éducative ou de soutien psychologique et propose des solutions adaptées. Construire une relation de confiance et examiner les besoins de chacune des parties sont les orientations essentielles du travail.

Aide à l'éducation

Certains parents ont besoin d'une aide plus intensive à un moment donné dans l'éducation de leurs enfants. Le travail des professionnels des Services Sociaux du Département (Bezirkssozialdienst) vise à soutenir les parents afin qu'ils puissent se débrouiller seuls avec leurs enfants et leur famille

sur le long terme. C'est pourquoi, dans les cas particuliers, une assistance individuelle est mise en place par exemple pour une orientation scolaire, un cours pour les parents, une aide socio-éducative à la famille ou une aide directe à l'enfant ou à l'adolescent.

Malheureusement, la continuité de la vie familiale n'est pas toujours possible. Dès lors le Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) en concertation avec la famille recherche une famille d'accueil appropriée pour l'enfant ou lui organise une bonne installation. Selon la situation familiale et en accord avec les parents et les enfants, un hébergement peut devenir une solution temporaire ou durable.

Conseil familial, séparation et divorce

Lorsque la famille est en crise et se trouve en situation de séparation ou de divorce, les services sociaux du département (Bezirkssozialdienst Beratung) fournit des conseils sur le vivre-ensemble, sur les questions relatives aux conflits familiaux, sur l'exercice de la responsabilité parentale et prend part également à la procédure devant le juge aux affaires familiales (Familiengericht). Des solutions sont recherchées avec



chacun des parents et les enfants - selon leur âge - pour que les intérêts et le bien-être de l'enfant restent la priorité. Les parents séparés ou célibataires dont l'ancien(ne) partenaire ne paye aucune pension alimentaire, peuvent obtenir sous certaines conditions un soutien par la Caisse d'allocations Familiale - CAF (Unterhaltsvorschussgesetz - UVG) au titre de l'avance sur pension alimentaire.

Adoption

Lorsque les parents se rendent compte qu'ils ne peuvent pas vivre avec leurs enfants de façon permanente, ou que les enfants ne grandissent pas dans leur famille d'origine pour une quelconque raison, le personnel du service d'adoption (Adoptionsvermittlungsstelle) se met à la recherche des meilleurs parents. Les intérêts et le bien-être des enfants restent la préoccupation essentielle.

L'adoption est possible pour les étrangers, les enfants de la famille, les beaux-enfants qui vivent au pays ou à l'étranger.



Tutelles / Curatelles

Si les parents ne peuvent ou ne doivent plus représenter les intérêts de leurs enfants, un tuteur est nommé. Si aucun(e) tuteur ou tutrice adéquat(e) n'est disponible, le juge aux affaires familiales désigne le Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) comme organisme de tutelle et celui-ci veille aux intérêts de l'enfant.

En outre, le Service d'assistance aux jeunes offre conseils et assistance aux mères célibataires dans la recherche de paternité et la récupération des créances alimentaires. Si la mère le souhaite, le Service d'assistance aux jeunes se charge des poursuites judiciaires pour les cas litigieux ou recherche un règlement à l'amiable.

Planification Aide sociale à l'enfance

Pour que les services de l'Aide sociale à l'enfance (Jugendhilfe) soient en adéquation avec les besoins des enfants, des jeunes et des familles, la planification de l'Aide sociale à l'enfance développe un système coordonné des services de protection de la jeunesse. Elle garde un œil sur les organismes, services, et autres offres ainsi que sur leur niveau de qualité et prend en compte les souhaits et les intérêts des utilisatrices et des utilisateurs, par exemple par une planification correspondant aux besoins en places d'accueil de jour des enfants. Les acteurs reconnus des organismes indépendants de la protection des enfants et des jeunes sont impliqués à un stade précoce.

Protection de l'enfance

Les enfants ont droit à être élevés dans le respect de leur sécurité et de leur santé. La mission du Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) est de protéger le bien-être des enfants et des jeunes. Le personnel du Service d'assistance aux jeunes prend toutes les dispositions nécessaires lorsqu'un enfant se trouve en danger. Ils recherchent à nouer un contact avec la famille concernée pour qu'ensemble ils travaillent à trouver des solutions. Ils travaillent en étroite collaboration avec d'autres institutions, par exemple, avec les crèches, les écoles, les médecins et la police.

La principale question se pose : Qu'est-ce qui doit changer afin que le bien-être de l'enfant ou de l'adolescent soit protégé à nouveau? Dans les cas extrêmes, le Service d'assistance aux jeunes doit prendre en charge les enfants pour un court laps de temps afin d'assurer leur bien-être. Les enfants retournent dans leur famille, lorsque dans cette situation difficile et stressante, les parents sont prêts à accepter de l'aide et donc à protéger à nouveau le bien-être de l'enfant. Si les parents refusent toute aide ou toute assistance ou si malgré cette aide, la menace sur le bien-être de l'enfant perdure, le juge aux affaires familiales décide de la garde de l'enfant et de son lieu de vie.



Protéger les enfants correctement –

Un équilibre difficile

La famille est sous protection particulière de l'Etat. Les soins et l'éducation des enfants sont en premier lieu du ressort des parents. D'un autre côté, les enfants ne doivent surtout pas être en danger dans la maison de leurs parents. Le Service d'assistance aux jeunes est dans l'obligation de prendre toutes les dispositions quand les enfants peuvent se trouver en situation de danger. La protection de l'enfant est un juste équilibre entre le droit des parents et le bien-être de l'enfant : Dans quelle mesure le bien-être de l'enfant est à risque pour que l'état interfère sur les droits parentaux protégés par la Constitution ? L'évaluation des risques est réalisée par des professionnels chaque jour au sein de familles dont la situation est souvent complexe et opaque. Cela représente un défi particulier, surtout si les parents ne se sentent pas impliqués. Pour que le personnel réagisse de manière cohérente et appropriée aux demandes, la qualité du travail doit être constamment éprouvée et développée.

Gestion de la qualité

dans les Jugendamt

Parce que les conditions de vie et les problématiques chez les jeunes changent très rapidement, les concepts et les bureaux du Service d'assistance aux jeunes doivent être constamment repensés et ajustés. C'est pourquoi l'amélioration de la qualité sur le plan professionnel dans tous les domaines est une mission quotidienne.

Dans de nombreux bureaux du Service d'assistance aux jeunes il existe un processus systématique de développement de la qualité. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la protection des enfants.



Exemples de mesures conservatoires de la qualité:

- Consultation collégiale,
- Grille d'évaluation, feuilles de route et documentation pour évaluer au mieux le degré de dangerosité,
- évaluation systématique du travail individuel et analyse d'impact,
- Formation professionnelle continue régulière,
- Gestion des réclamations.



**LISAS
TRAUM
IST UNSER
AUFTRAG**

DAS JUGENDAMT.
Unterstützung, wie du sie brauchst

Psychiaterklinik
Das Jugendamt bietet Familien bei psychischen Erkrankungen der Kinder und Jugendlichen eine kostenfreie und vertrauliche Beratung an. Gemeinsam erörtern wir mögliche Lösungen. In diesem Fall: Hilfe von Kinder- und Jugendpsychiatern.

antrag@jua.rwth-aachen.de
0228 809-2222
0228 809-2223
0228 809-2224

**Landesjugendamt
des Saarlandes
Saarbrücken**

Impressum

Éditeur :

Comité fédéral des Services régionaux d'assistance à la jeunesse (Bundesarbeitsgemeinschaft Landesjugendämter)
c/o Landesamt für Soziales, Jugend und Versorgung Rheinland-Pfalz, Landesjugendamt Postfach 2964, 55019 Mainz

Rédaction et mise en page :

neues handeln GmbH, Beirat aus Jugend- und Landesjugendämtern

Version :

Avril 2011

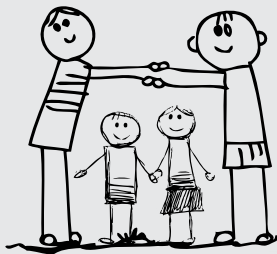
Photos / Illustrations :

Barbara Bechtloff,
Harald Oehlerking,
Stadt Bochum,
shutterstock.com/©James Blinn

DAS JUGENDAMT.

L'Assistance lorsque besoin est

Dans ce numéro, vous trouverez des informations détaillées sur les différents services et offres proposées par les Services d'assistance aux jeunes. Cette publication a été créée pour l'aide à l'enfance, aux jeunes et aux familles lorsque besoin est.



Stempel des örtlichen Jugendamts / Cachet du bureau du Service d'assistance aux jeunes :